

**Jeudi 27 octobre 2022**

## **Accueil de *staffers* du Congrès des États-Unis d'Amérique (Chambre des représentants et Sénat)**

Le jeudi 27 octobre 2022, dans le cadre des activités de coopération interparlementaire du Sénat, 11 *staffers* du Congrès américain ont été reçus au Palais du Luxembourg par M. Antoine LEFÈVRE, Président du groupe interparlementaire d'amitié France-États-Unis et M. Damien REGNARD, Sénateur des Français établis hors de France qui résident aux États-Unis.



*M. Antoine LEFÈVRE à la rencontre des staffers américains*

Après une première séquence, en présence de M. LEFÈVRE et de plusieurs administrateurs, lors de laquelle ont été d'abord abordées les différences entre les fonctions d'administrateur au Sénat et de *staffers* au Congrès, puis les implications potentielles des élections de mi-mandat du 8 novembre prochain (*midterms*) sur l'activité des *staffers*, ces derniers se sont entretenus successivement avec trois de leurs homologues du Sénat.

Lors de leur entretien avec Mme Marion JOLIVET, directrice de la Séance, ils ont été informés des conséquences de la pandémie de Covid-19 sur l'organisation du travail parlementaire en France. Les *staffers* se sont interrogés sur la procédure de tenue de la séance en cas d'urgence ou de crise. Mme JOLIVET a d'abord pu présenter les différentes modalités d'adaptation du travail parlementaire à la pandémie, que ce soit en séance publique ou en commission (jauge de présence, « roulement » des participations, recours généralisé à la visioconférence, etc). Elle a ainsi eu l'occasion de préciser que le cadre juridique initial ne prévoyait pas une telle situation, mais qu'un relatif consensus politique avait permis de ne jamais interrompre l'activité parlementaire tout en se prémunissant au maximum contre la propagation de l'épidémie, avant que ce cadre juridique ne soit adapté pour prévoir une situation de ce type. Elle a ensuite eu l'occasion de préciser que la crise sanitaire avait notamment incité le Sénat à considérer des lieux de séance alternatifs en cas d'inaccessibilité du Palais du Luxembourg et donc à mener plus généralement une réflexion sur les conséquences éventuelles de différentes situations de crise.

À la suite de cet entretien, les *staffers* ont pu échanger avec M. Julien ROBINEAU, administrateur principal à la Direction de l'accueil et de la sécurité, en charge de la sécurité. Ayant toujours à l'esprit l'assaut du Capitole le 6 janvier 2021, les *staffers* ont abordé cette question de la sécurité avec un intérêt particulier. Ils ont pu bénéficier d'une présentation, en anglais, de la coopération entre les forces de sécurité intérieure et l'administration sénatoriale, qu'il s'agisse de la garde statique du Palais, du renforcement des mesures de sécurité lors de la présence de manifestants aux abords du Sénat ou encore de la transmission d'informations. M. ROBINEAU a également pu souligner les similitudes entre le Sénat et l'Assemblée nationale dans leur approche sécuritaire des locaux, tout en expliquant que quelques spécificités sénatoriales existaient, principalement liées à la mise à disposition du public du jardin du Luxembourg et de ses deux millions de visiteurs annuels,

Les *staffers* se sont enquis de la capacité du Sénat à lier la conservation de bâtiments historiques considéré comme faisant partie du patrimoine à des normes de sécurité toujours plus astreignantes.



*Les staffers échangent sur le thème de la sécurité*

Leur dernier entretien, avec M. Jean-Marc TICCHI, directeur de la Bibliothèque et des archives, visait à présenter les règles d'archivage au Sénat. La distinction entre documents parlementaires et documents personnels, l'accès du grand public aux archives et les modalités de conservation et de numérisation des archives ont été abordés. Un échange sur les principaux facteurs de risque a ensuite été initié, montrant de nombreuses similitudes entre le Sénat et le Congrès américain : ont été évoqués le manque d'attention immédiate et de « culture de l'archivage » par les agents, les ressources attribuées, parfois trop limitées, de documents parlementaires ou encore la défaillance de certains types de support numérique.

Les *staffers* ont achevé cette séquence au Sénat, qui suivait leur passage au Parlement européen puis à l'Assemblée nationale, par une visite historique et institutionnelle du Palais du Luxembourg.



*Les staffers, provenant des deux chambres du Congrès des États-Unis d'Amérique,  
au Palais du Luxembourg, le 27 octobre 2022*

M. Benoit HAUDRECHY – Tél : 01.42.34.44.65 – Courriel : [b.haudrechy@senat.fr](mailto:b.haudrechy@senat.fr)